



**MAIRIE DE
TOULOUSE**
www.toulouse.fr

Direction de la Protection des Populations

58
01 FEV. 2024

Toulouse le 18 JAN. 2024

U.3.0062

ETABLISSEMENT

CHR LA GRAVE
1 PLACE LANGE
31300 TOULOUSE

Monsieur Abdelaali GAIDI
Directeur
CHU DE TOULOUSE
HOTEL DIEU SAINT JACQUES
Pôle Construction
2 RUE VIGUERIE
TSA 80035
31059 TOULOUSE

N/Réf. : 2023/09793/JC/MV
Affaire suivie par : Jérôme CASTEL
Tél: 05 62 27 66 49 ou 05 62 27 66 46

LETTRE RECOMMANDEE A.R.

Objet: Visite périodique du mercredi 31 mai 2023 et du jeudi 15 juin 2023

Monsieur le Directeur,

En application de l'article R. 143-42 du Code de la Construction et de l'Habitation, je vous prie de trouver ci-joint, pour valoir notification, copie de l'extrait du procès-verbal de la réunion de la Commission Communale de Sécurité jeudi 15 juin 2023 concernant l'établissement **CHR LA GRAVE, 1 PLACE LANGE** à TOULOUSE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Directeur de la Protection des
Populations


François CHAUVET

PJ : Extrait du procès-verbal



**MAIRIE DE
TOULOUSE**
www.toulouse.fr

**Direction de la Sécurité Civile
et des Risques Majeurs**

Toulouse le Jeudi 15 Juin 2023

U.3.0062

CHR LA GRAVE

N/Réf. : 2023/09793/JC/MV
Affaire suivie par : Jérôme CASTEL
Tél: 05 62 27 66 49 ou 05 62 27 66 46

**Procès-Verbal de visite de la
Commission Communale de Sécurité
du mercredi 31 mai 2023 et du
jeudi 15 juin 2023**

Objet: Visite périodique du mercredi 31 mai 2023 et du jeudi 15 juin 2023

ETABLISSEMENT

CHR LA GRAVE
1 PLACE LANGE
31300 TOULOUSE

Exploitant/RUS

Monsieur Abdelaali GAIDI
CHU DE TOULOUSE - HOTEL DIEU SAINT JACQUES
2 RUE VIGUERIE - TSA 80035
31059 TOULOUSE

PRESENTS A LA VISITE DU 31 MAI 2023 A 9H30

Madame ADOUE BIELSA	Conseillère Municipale Déléguée
Monsieur NATALE	Direction Pistre/CHU
Monsieur AUBANET	Responsable sécurité CHU
Madame FAGES	Responsable sécurité
Monsieur BOUCARD	Responsable pôle bâtiment RG
Monsieur VALENTIN	Référent SSI
Monsieur BOYENUAL	TH
Monsieur BORCA	Encadrant sécurité HDLG
Lieutenant DE LA FOREST	S.D.I.S
Monsieur CASTEL	D.S.C.R.M

PRESENTS A LA VISITE DU 31 MAI 2023 A 14H00

Madame AMPOULANGE	Conseillère Municipale Déléguée
Madame FAGES	Responsable sécurité
Monsieur BOUCARD	Responsable pôle bâtiment RG
Monsieur VALENTIN	Référent SSI
Monsieur BOYENUAL	TH
Monsieur BORCA	Encadrant sécurité HDLG
Lieutenant DE LA FOREST	S.D.I.S
Monsieur CASTEL	D.S.C.R.M

PRESENTS A LA VISITE DU 15 JUIN 2023 A 9H30

Madame OUSMANE	Conseillère Municipale Déléguée
Monsieur VALENTIN	Référent SSI
Monsieur BORCA	Encadrant sécurité HDLG
Lieutenant LEGALLAIS	S.D.I.S
Monsieur CASTEL	D.S.C.R.M

Lors de cette séance, et conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation,
 Considérant le débat ayant eu lieu lors de la séance précitée,
 Considérant que les prescriptions ci-après dont la liste n'est pas limitative, ne relèvent pas les constructeurs, installateurs, exploitants, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage des responsabilités qui leur incombent personnellement,
 Considérant que ces derniers doivent s'assurer, comme l'article R.143-34 du code de la Construction et de l'Habitation le précise, que les installations, équipements, etc... sont établis, maintenus, et entretenus en conformité avec les dispositions de toute la réglementation en vigueur,

Objet de la visite :

Considérant que dans le cadre de cette visite, la Commission Communale de Sécurité a procédé à la visite périodique de l'établissement,

RAPPEL DES AVIS DE COMMISSION :**VISITE****Description de la visite :**

Considérant que le présent procès-verbal de la Commission concerne la visite périodique du site LA GRAVE et plus particulièrement les différents bâtiments isolés entre eux, le Cœur Historique ainsi que le bâtiment Cour de la maternité,

Considérant les différents avis émis par la Commission Communale de Sécurité lors de la précédente visite périodique de l'établissement du 19 février 2020 :

* avis favorable à la poursuite de l'exploitation des bâtiments :

- Point Santé/Morgue (bâtiment O),
- ATP (bâtiment U),

* avis défavorable à la poursuite de l'exploitation des bâtiments :

- Cœur Historique (bâtiments M, T, K, P, J2, I, R, F, J1, S, Q, SAINTE ROSE, GUILLEM, L, CHAPELLE),
- Pinel/De Veyer
- Halte santé

Considérant l'avis favorable à la poursuite d'exploitation du bâtiment Cour de la maternité émis par la Commission Communale de Sécurité du 13 mai 2022,

Considérant que ce bâtiment, qui faisait l'objet de visite périodique "décalée", a également été visité (contrôle de la bonne prise en compte des prescriptions édictées),

Considérant que la Chapelle, qui faisait partie du Cœur Historique, est désormais isolée du reste de l'établissement, sous gestion de la Mairie de Toulouse, et fait l'objet de visites périodiques indépendantes,

Considérant que le rez-de-chaussée du bâtiment L (ancien réfectoire du personnel), précédemment indissociable du Cœur Historique, est désormais isolé et classé Y 5ème catégorie, suite à la visite de réception des travaux 21Z0121 par la Commission Communale de Sécurité du 29 juillet 2021 (avis favorable),

Considérant que le bâtiment est désormais à la disposition de la ville par le biais d'une convention d'occupation temporaire d'une durée de 2 ans,

Considérant l'avis favorable de la Commission Communale de Sécurité du 4 avril 2023 concernant le projet de mise en sécurité des bâtiments Pinel/De Veyer (dossier 23Z0055 : travaux encore non réalisés et donc non réceptionnés),

Considérant que certains bâtiments isolés entre eux peuvent être classés indépendamment :

- Accueil Halte-Santé,
- Point santé,
- Pinel/De Veyer,
- Administration,
- ATTP

Considérant que plusieurs services font partie du Cœur Historique :

- Ecole de sages-femmes (désaffectée),
- Piste,
- CRA,
- LAPS,
- CMP et Centre Dide,
- Ex Biochimie 3,
- Ex maternité (désaffectée),
- Pavillon Lasserre (désaffecté),
- SELF personnel (désaffecté),
- Gériatrie (désaffectée),
- Majeurs protégés,
- Bibliothèque,
- ETP Nutrition,

Considérant que plusieurs bâtiments ne reçoivent pas de public ou sont désaffectés :

- Poste de sécurité (Code du Travail),
- Locaux syndicaux (Code du Travail),
- Ex cuisine satellite (désaffectée),
- Ateliers/locaux techniques (Code du Travail),
- Administration (Code du Travail),

Considérant que plusieurs bâtiments présentent des équipements "d'alarme générale sélective" d'ancienne génération (TR 31),

Considérant l'organisation de la sécurité, validée par la Commission Communale de Sécurité lors de la précédente visite périodique :

Equipe de sécurité commune pour les 2 sites de La Grave et Hôtel Dieu et son dimensionnement est ajusté en fonction de la présence du public :

- Du lundi au vendredi de 7h à 19h :

* 2 agents de sécurité SSIAP1 sur Hôtel-Dieu dont 1 stationnaire au PCS et 1 agent terrain,

* 2 agents de sécurité SSIAP1 sur La Grave dont 1 stationnaire au PCS et 1 agent terrain.

Le binôme d'agent terrain est amené à faire des rondes et des interventions sur les 2 sites.

- Du lundi au vendredi de 19h à 7h et les week-end et jours fériés :

* 2 agents de sécurité SSIAP1 sur les 2 sites avec un point de chute au PCS Hôtel-Dieu.

Le binôme est amené à faire des rondes et des interventions sur les 2 sites.

En dehors de la présence du public, les reports d'alarme incendie se font sur des téléphones dédiés, en plus des UAE :

- En jour et heures ouvrables : 1 encadrant SSIAP3 et 1 chef d'équipe qualifié SSIAP2 complètent l'équipe.

- L'équipe est placée sous la responsabilité d'un chef de service SSIAP3 dirigeant les sites de Ranguel, Larrey, Hôtel Dieu, La Grave.

Considérant qu'en dehors de ces horaires, des renvois d'alarme via la téléphonie sont mis en œuvre pour informer l'équipe d'une éventuelle alarme,

Documents examinés :

Considérant les rapports de vérification périodique des installations techniques examinés lors de la visite :

- Ascenseurs : rapports de vérification quinquennale réalisés par DEKRA année 2021 (ascenseur L33, L52, L51),

- Installations électriques : rapports de vérification annuelle DEKRA année 2022 propres aux ERP et Code du Travail (bâtiment F, bâtiments RQTIM, bâtiments OCE, bâtiment Halte santé, Pinel, De Veyer, poste Haute tension),

- Portes automatiques, portails et barrières : rapport de vérification annuelle réalisé par DEKRA année 2022,

- SSI/Désenfumage mécanique : rapport de vérification triennale réalisé par DEKRA, référencé 126333502101R001, en date du 26/03/2021 (Halte Santé),

- SSI/Désenfumage mécanique : rapport de vérification annuelle réalisé par FAUCHE en date du 07/04/2022 (Halte Santé),

- SSI/Désenfumage mécanique : rapport de vérification triennale réalisé par DEKRA, référencé 126333502101R002, en date du 26/03/2021 (Cœur Historique),

- SSI : rapport de vérification annuelle réalisé par FAUCHE en date du 05/04/2022 (Cœur Historique),

- Equipement d'alarme indépendant de type 4 : vérification réalisée par les services techniques année 2022 (bâtiments U ATTP, Pinel, De Veyer, O ASSH, Orangerie et Conciergerie, E Ex biochimie),

- Désenfumage naturel : vérification réalisée par le service technique en date du mois d'octobre 2022,

- Extincteurs : rapports DESAUTEL,

- Poteau incendie : vérification en interne en date du 05/11/2022,

Considérant le bilan de prise en compte des observations contenues dans ces différents rapports examinés par la Commission lors de la visite,

Considérant le bilan des agents formés sur le site La Grave (années 2021, 2022 et 2023),

Considérant le rapport de vérification réglementaire sur mise en demeure, réalisé par BUREAU VERITAS, référencé 9017361/1, en date du 09/07/2020 concernant le bâtiment HALTE SANTE (vierge de toute observation),

Essais :

Considérant les différents essais réalisés lors de la visite (activation de détecteurs incendie dans différents bâtiments du site, essais concluants),

Considérant que la défense incendie de l'établissement est assurée par les poteaux incendie privatifs répartis sur le site,

Considérant que l'établissement est distribué comme suit et est susceptible de recevoir les effectifs ci-après :

Niveau	Activité du local	T y p e	Surface en m²	Mode de calcul	Effectif		Effectif Total		Aggrava tion S.S	Dégagements			
					Public	Person nel	Du niv.	Cumul des niv.		Théorique		Réalisé	
										Sorties	UP	Sorties	UP
	Voir tableaux en annexe mis à jour par le CHU en décembre 2022												

Considérant que le bâtiment D1 peut être classé U 4^{ème} catégorie sans sommeil sur site de type U 3^{ème} catégorie,

Considérant que le bâtiment D2 peut être classé U 4^{ème} catégorie sans sommeil sur site de type U 3^{ème} catégorie,

Considérant que le bâtiment U (ATTP) est classé PU 5^{ème} catégorie sans sommeil sur site de type U 3^{ème} catégorie,

Considérant que le bâtiment O est classé PU 5^{ème} catégorie sans sommeil sur site de type U 3^{ème} catégorie,

Considérant que le bâtiment A est classé PU 5^{ème} catégorie avec locaux à sommeil sur site de type U 3^{ème} catégorie,

Considérant que le bâtiment H ne reçoit plus de public,

Considérant que le bâtiment W est classé en Code du Travail,

Considérant que le groupement constitué des bâtiments M, T, K, P, J2, I, R, F, J1, S, Q, SAINTE ROSE, GUILLEM, L), est classé en type U 3^{ème} catégorie sans locaux à sommeil, sur site de type U 3^{ème} catégorie,

AVIS DE LA COMMISSION

La Commission Communale de Sécurité émet :

un **avis favorable** à la poursuite de l'exploitation des bâtiments :

- Point Santé/Morgue (bâtiment O),
- ATTP(bâtiment U),
- Halte Santé,
- Cité de la santé.

un **avis défavorable** à la poursuite de l'exploitation des bâtiments :

- Cœur Historique (bâtiments M, T, K, P, J2, I, R, F, J1, S, Q, SAINTE ROSE, GUILLEM, L),
- Pinel/De Veyer.

Cet avis défavorable est motivé par les observations suivantes :

O-1 BATIMENT COEUR HISTORIQUE (BATIMENT PRINCIPAL)

Non prise en compte de la totalité des observations édictées par la Commission Communale de Sécurité lors de la précédente visite périodique du 19 février 2020 ainsi que par la Sous Commission Départementale de Sécurité du 28 avril 2004. (R 143-3 du CCH)

O-2 BATIMENTS PINEL/DE VEYER (BATIMENTS D1 et D2) :

Non prise en compte des observations édictées par la Commission Communale de Sécurité lors de la précédente visite périodique du 19 février 2020.

Les travaux examinés par la Commission Communale de Sécurité du 4 avril 2023 concernant le projet de mise en sécurité des bâtiments Pinel/De Veyer (dossier 23Z0055) ne sont pas encore réalisés.

Les travaux prévus dans ce dossier seront de nature à lever l'avis défavorable dès réalisation et réception par la commission. (R 143-3 du CCH)

La Commission estime nécessaire la réalisation des prescriptions suivantes :

P-1 BATIMENT COEUR HISTORIQUE

Prendre en compte les observations relevées ci-dessus et ayant conduit la Commission Communale de Sécurité à émettre un avis défavorable à la poursuite d'exploitation de l'établissement. (R 143-3 du CCH)

P-2 BATIMENT DE VEYER

- Réaliser les travaux de mise en sécurité prévus dans le dossier de demande d'autorisation de travaux 23Z0055.
- Supprimer le stockage constaté sous l'escalier principal.
- Afficher au droit de l'accès, les plans d'intervention pour les sapeurs-pompiers.
- Proscrire tout chauffage d'appoint. (R 143-3 du CCH, CO27 CO28, MS41, CH44)

P-3 BATIMENT PINEL

- Réaliser les travaux de mise en sécurité prévus dans le dossier de demande d'autorisation de travaux.
- Rappeler au personnel et afficher les consignes de déverrouillage de l'issue de secours du R+1.
- Supprimer l'étiquette de balisage du bloc d'évacuation du rez-de-chaussée orientant le public vers une issue verrouillée. (R143-13 du CCH, CO45, EC9)

P-4 HALTE SANTE

- Remplacer les canapés présentant une enveloppe détériorée.
- Remédier au défaut constaté sur le tableau d'alarme (voyant orange fixe).
- Mettre en place une coupure d'urgence des appareils de cuisson en cuisine. (R 143-13 du CCH, PE15 et PU6)

P-5 ATTP

Supprimer le stockage constaté dans le sas d'accès au local électrique du rez-de-chaussée. (PE9)

P-6 ENSEMBLE DU SITE

Adresser à la Commission les rapports de vérifications périodiques annuels des installations de gaz combustibles et de fluides médicaux réalisés par des techniciens compétents ou organisme de contrôle agréé non présentés à la Commission lors de la visite.

Prendre en compte les anomalies éventuelles contenues dans ces rapports et adresser à la Commission les justificatifs de bonne réalisation correspondants. (GZ29 GZ30)

P-7 ENSEMBLE DU SITE

Procéder à l'entretien, aux essais et aux vérifications des installations et équipements techniques et de sécurité suivant les modalités et périodicités réglementaires :

- portes et portails automatiques et semi-automatiques,
- désenfumage,
- chauffage-ventilation-climatisation-réfrigération,
- gaz,
- électriques et éclairage de sécurité (ERP et code du travail),
- ascenseurs et monte-charge,
- appareil de cuisson et installations associées,
- système de détection incendie, asservissements et équipements d'alarme.

Adresser à la Commission Communale de Sécurité les rapports correspondants. Procéder aux travaux nécessaires et adresser à la Commission les attestations de levée des réserves correspondantes. (R.143-34 et R.143-37 du CCH, GE 6 à GE 10)

P-8 MORGUE

- Déposer les anciens détecteurs automatiques incendie non raccordés.
- Reboucher la trouée en plafond au droit des combles et vis-à-vis de l'accueil santé sociale. (PE27, PE9)

P-9 ACCUEIL SANTE SOCIALE

Déposer les anciens détecteurs automatiques incendie non raccordés. (PE9)

P-10 CITE DE LA SANTE

- Parfaire le recoupement des combles (CTA et aile bloc).
- Supprimer les chaises devant les amenées d'air ainsi que dans les circulations. (CO26 , article 3.5 Instruction technique246)

Cet avis ne dispense pas le pétitionnaire des autorisations à solliciter auprès des autres administrations ou services municipaux.

La Présidente



Gnadang OUSMANE



Hôpitaux de Toulouse

Calcul des effectifs La Grave 2022 (MaJ dec 2022 N. Fages/F.Borca, selon déclarations fournies par les cadres de santé, et mise a jour des appellations de bâtiments)

	Affecté ERP
	Affecté CDT
	Désaffecté

Groupement d'établissements : (carré historique) Zone G Bâtiments A,B,C,D Zone F Bâtiment B,F,G Zone E Bâtiment A,B,C,D,E Classement (VP 2020) U - 3°													
Zones	Bâtiments/Niveaux	Activité du local	Type	surface m²	mode de calcul	effectif		effectif total		Dégagements			
						Public	personnel	Cumul du niveau	Cumul des niveaux	Théorique		réalisé	
										sorties	UP	Sorties	UP
Zone	R+2												
G	Bâtiment A	locaux désaffectés											
G	Bâtiment C	locaux désaffectés											
G	Bâtiment D	locaux désaffectés											
G	Bâtiment B	locaux désaffectés											
Zones	R+1												
G	Bâtiment A	locaux désaffectés											
F	Bâtiment G	locaux désaffectés											
F	Bâtiment B	locaux désaffectés											
F	Bâtiment F	locaux désaffectés											
E	Bâtiment A	locaux désaffectés											
F	Bâtiment D	locaux désaffectés											
G	Bâtiment C	locaux désaffectés											
E	Bâtiment D	locaux désaffectés											
E	Bâtiment E sainte rose	locaux désaffectés											
G	Bâtiment B	bureaux tertiaire	CdT		Déclaration		5	5				2	2
G	Bâtiment C/D	CRA	U		Déclaration	25	13	38		1	2	1	2
	Total R+1					25	18		43				
Zones	Rdc												
G	Bâtiment A	Archives, amphi désaffecté,											
F	Bâtiment G	locaux désaffectés											
F	Bâtiment B	locaux désaffectés											
F	Bâtiment F	locaux désaffectés											
E	Bâtiment A	locaux désaffectés											
F	Bâtiment D	locaux désaffectés											
E	Bâtiment D	locaux désaffectés											
Zones	Rdc												
G	Bâtiment A	VMEH	CdT			0	1	1					
F	Bâtiment C sainte rose	salle du Dôme	U		Déclaration	15	4	19					
G	Bâtiment D	Bibliothèque	S		Déclaration	0	20	20		2	2	2	3
G		majeurs protégés	U		Déclaration	2	3	5		1	2	1	1
G		CMP	U		Déclaration	10	20	30					
G		Centre M. Dide	U		Déclaration	20	10	30		2	3	3	8
G	Bâtiment B	salle de réunion	L		Déclaration	0	19	19					
	Total RDC					47	77	124	167				

FR / 27 dec 2022

effectif total public : 72
effectif total personnel : 95
Effectif total ERP : 167

FR / 27 dec 2022

Zone B Bâtiment A (HALTE SANTE) Classement " PU- 5° "													
Zones	Niveaux	Activité du local	Type	surface m²	mode de calcul	effectif		effectif total		Dégagements			
						Public	personnel	Cumul du niveau	Cumul des niveaux	Théorique		réalisé	
										sorties	UP	Sorties	UP
Zones	R+2												
B	Combles A Ste Elisabeth	locaux désaffectés											
Zones	R+1												
B	Halte Santé A	service de soins	U	16 lits		16 16	6	38		2	2	2	3
Zones	Rdc												
B	Rdc A	locaux désaffectés											
	Total					32	6		38				
effectif total public : 32 Effectif total personnel : 6 Effectif total ERP : 38													

Zone A BâtimentB (Jean de Veyre) Classement " PU- 5° " hopital de jour (U2par.2 : effectif selon declaration du chef etablissement)													
Zones	Niveaux	Activité du local	Type	surface m²	mode de calcul	effectif		effectif total		Dégagements			
						Public	personnel	Cumul du niveau	Cumul des niveaux	Théorique		réalisé	
										sorties	UP	Sorties	UP
A	Batiment B Jean de Veyre	service de soins	U		Déclaration	10	18	28		1	1	2	2
	Total					10	18		28				
effectif total public : 10 effectif total personnel : 18 Effectif total ERP : 28													

Zone A Bâtiment A (Pinel) Classement " PU- 5° " hopital de jour (U2par.2 : effectif selon declaration du chef etablissement)													
Zones	Niveaux	Activité du local	Type	surface m²	mode de calcul	effectif		effectif total		Dégagements			
						Public	personnel	Cumul du niveau	Cumul des niveaux	Théorique sorties	UP	réalisé Sorties	UP
Zones	R+3												
A	Batiment A Pinel	consult/HJ	U		Déclaration	9	14	23		1	1	3	4
Zones	R+2												
A	Batiment A Pinel	consult	U		Déclaration	4	2	6		1	1	3	4
Zones	R+1												
A	Batiment A Pinel	consult/HJ	U		Déclaration	13	14	27		2	2	3	4
Zones	Rdc												
A	Batiment A Pinel	consult	U		Déclaration	14	8	22		2	2	5	7
	Total					40	38		78				
effectif total public : 40 effectif total personnel : 38 Effectif total ERP : 78													

Zones B Bâtiment B (ATTP) Classement " PU- 5° "													
Zone	Niveaux	Activité du local	Type	surface m²	mode de calcul	effectif		effectif total		Dégagements			
						Public	personnel	Cumul du niveau	Cumul des niveaux	Théorique		réalisé	
										sorties	UP	Sorties	UP
B	Batiment B ATTP	hopital de jour	U		declaration	10	11	21		2	2	2	3

FR / 27 dec 2022

Total		10	11		21	
effectif total public : 10 effectif total personnel : 11 Effectif total ERP : 21						

Zone C Bâtiment D (Morgue / ASSH) Classement " PU- 5° "													
Zone	Niveaux	Activité du local	Type	surface m²	mode de calcul	effectif		effectif total		Dégagements			
						Public	personnel	Cumul du niveau	Cumul des niveaux	Théorique		réalisé	
										sorties	UP	Sorties	UP
C	Batiment D ASSH	Medecine sociale	U		decalration	10	10	20		1	1	2	2
	Total					10	10		20				
effectif total public : 10 effectif total personnel : 10 Effectif total ERP : 20													

Zone H Bâtiment B ORANGERAIE Classement " Code du Travail "													
Zone	Niveaux	Activité du local	Type	surface m²	mode de calcul	effectif		effectif total		Dégagements			
						Public	personnel	Cumul du niveau	Cumul des niveaux	Théorique		réalisé	
										sorties	UP	Sorties	UP
H	Batiment B Orangeraie RDC	Conciergerie	CDT			0	2	2					
		bureaux				0	3	3					
		bureaux Syndicaux					5	5					
		salle de réunion					19	19					
		salle St joseph				0	19	19					
		Salle de l'orangerie				0	19	19					
	Total					0	67		67				
Effectif total personnel : 67													

Zone C Bâtiment A (SERVICE EFORMIP) Classement " Code du Travail "													
Zone	Niveaux	Activité du local	Type	surface m²	mode de calcul	effectif		effectif total		Dégagements			
						Public	personnel	Cumul du niveau	Cumul des niveaux	Théorique		réalisé	
										sorties	UP	Sorties	UP
C	BATIMENT A	EFORMIP	CdT			0	6	6		1	1	1	1
	Total					0	6		6				
Effectif total personnel : 6													

Zone C Bâtiment B (SERVICE TECHNIQUE) Classement " Code du Travail "													
	Niveaux	Activité du local	Type	surface m²	mode de calcul	effectif		effectif total		Dégagements			
Zone						Public	personnel	Cumul du niveau	Cumul des niveaux	Théorique		réalisé	
										sorties	UP	Sorties	UP
C	BATIMENT B	Ateliers	CdT			0	6	6			2	3	
	Total					0	6		6				
Effectif total personnel : 6													

Zone D Bâtiment E (ORU-occitanie) Classement " Code du Travail "													
Zone	Niveaux	Activité du local	Type	surface m²	mode de calcul	effectif		effectif total		Dégagements			
						Public	personnel	Cumul du niveau	Cumul des niveaux	Théorique		réalisé	
										sorties	UP	Sorties	UP
Zone	R+2												
D	Batiment E ORU-occitanie - 3c		CdT			0	12	12					
Zone	R+1												
D	Batiment E ORU-occitanie		CdT			0	6	18					
	Rdc												
D	locaux désaffectés												
	Total					0	18		18				
Effectif total personnel : 18													

FR / 27 dec 2022

Zones	Bâtiments totalement désaffectés
E	- Bât - B et C - (Ecole de Sage Femmes , SAUF rdc)
E	- Bât - A - (Lasserre)
A	- Bât - C Cuisine Satellite
A	- Bât - D Internat
D	- Bât - A - (Locaux Syndicaux)
B	- Bât - A Saint marc

Bâtiment Cité de la Santé												
FA FD FH												

Zone	Niveaux	Activité du local	Type	surface m²	mode de calcul	effectif		effectif total		Dégagements			
						Public	personnel	Cumul du niveau	Cumul des niveaux	Théorique		réalisé	
										sorties	UP	Sorties	UP
F	RDC	Zone accueil et locaux Communs	U		Déclaration								
		Consultation et plateau gériatrie	U		8 pers/poste de consultation								
		consulatation PASS	U		8 pers/poste de consultation								
		bureaux			Déclaration								
		locaux sanitaires et vestiaires											
		locaux techniques et ménage											
	Total							208		2	6		
F	R + 1	HDJ Alzheimer	U	6 postes de Consltation	8 pers/poste de consultation								
		HDJ Fragilités	U	6 postes de Consltation	8 pers/poste de consultation								
		CRC	U	5 postes de consltation	8 pers/poste de consultation								
		Tertiaire Gériatrie	U										
		EREMIP											
		IREPS											
		locaux sanitaires et vestiaires											
	locaux techniques et ménage												
Total							216		2	4	6	12	
F	R + 2	COMBLES NON Accessibles au PUBLIC											
Total								424					
Effectif total public/personnel : 424													

FR / 27 dec 2022